



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 67044

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement le nombre d'usines de type Seveso recensées dans la région PACA. Il lui demande de lui communiquer ces chiffres pour chacun des six départements.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le dénombrement, par département, des usines de type SEVESO recensées dans la région Provence - Alpes-Côte d'Azur. Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement rappelle que la directive 96/82/CE du 9 décembre 1996, dite SEVESO 2, est relative à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou préparations dangereuses. Elle abroge la directive 82/501/CEE du 24 juin 1982, dite SEVESO, et possède un champ d'application plus étendu que celle-ci. De ce fait, la liste des établissements soumis à la directive SEVESO 2 et à ses textes de transposition (notamment l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs) est plus vaste. Les établissements sont soumis à deux niveaux distincts d'exigences en fonction des risques présentés ; ces niveaux sont quantifiés par les quantités de substances dangereuses présentes. Les établissements les plus dangereux sont soumis à autorisation avec servitudes d'utilité publique. Dans les départements de la région PACA, ils sont au nombre de soixante-quatre, répartis comme suit :

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Alpes de Haute-Provence	3
Hautes-Alpes	0
Alpes-Maritimes	3
Bouches-du-Rhône	45
Var	7
Vaucluse	6

Les établissements moins dangereux, également soumis à la directive SEVESO 2 et à l'arrêté ministériel du 10 mai 2000, sont, dans les départements de la région PACA, au nombre de vingt-trois, répartis comme suit :

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Alpes de Haute-Provence	1

Hautes-Alpes	0
Alpes-Maritimes	5
Bouches-du-Rhône	9
Var	4
Vaucluse	4

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67044

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5708

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7411